

**PROGRAMME D'ÉCHANGES BCI
(Bureau de Coopération Interuniversitaire)**

Séjours d'études dans les universités québécoises



- Bishop's University
- Ecole de technologie supérieure – ETS
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Montréal – UQAM
- Université du Québec à Rimouski – UQAR
- Université du Québec à Trois-Rivières – UQTR
- Université du Québec en Abitibi-Témisquamingue – UQAT
- Université du Québec en Outaouais – UQO
- Université Laval

ATTENTION

Le programme BCI est un programme qui offre très peu de places. Par conséquent, un nombre très limité d'étudiants peut y accéder chaque année.

En parallèle les universités partenaires imposent des règles très strictes pour participer au programme :

- sans une moyenne générale de 12/20 minimum pour l'ensemble de ses années d'études supérieures, un étudiant n'a quasiment aucune chance d'être retenu par le programme BCI**
- sans le TOEFL, il est impossible d'accéder aux universités anglophones participant au programme**
- des quotas de candidatures nous sont imposés par certaines universités partenaires (entre 1 et 6 dossiers de candidature maximum pour toute l'université)**

Avant de décider de participer au programme BCI, les étudiants doivent vérifier auprès de l'équipe pédagogique que leur projet est réaliste.

Rappel des principes de base du programme BCI :

- Sélection des étudiants participant au programme effectuée par les universités d'accueil, sur la base des vœux émis par les candidats ;
- Frais d'inscription payés dans l'université d'origine, pas de frais d'inscription dans l'université d'accueil ;
- Séjours d'études d'un semestre ou de deux semestres ;
- Pleine reconnaissance du séjour d'études dans l'université québécoise dans le cursus de l'étudiant à l'Université de Lorraine, dans la mesure où l'étudiant a suivi les directives de ses enseignants tout au long de son séjour ; à l'issue de son séjour, l'étudiant valide donc le diplôme français dans lequel il s'est inscrit avant son départ ; en revanche il n'obtient pas de diplôme québécois.

Informations complémentaires et éléments statistiques sur le programme

► Le programme BCI est ouvert à toutes les composantes de l'Université de Lorraine, à condition que les programmes des universités québécoises soient compatibles avec les formations proposées par les composantes.

Pour y participer, l'étudiant doit avoir validé au moins deux années universitaires avant son départ.

► Des universités francophones, mais aussi une université anglophone participent au programme du côté québécois. Attention toutefois, l'université de Bishop (anglophone) exige une réciprocité des échanges, il n'est donc pas possible aux étudiants de l'Université de Lorraine d'y candidater à ce jour.

► Dans le programme BCI, une participation active de l'étudiant est demandée lors de sa candidature, et fait pleinement partie du processus de sélection (choix de l'université d'accueil, établissement d'un projet de programme d'études qui sera soumis aux enseignants pour approbation, etc.)

► Au Québec, les études universitaires sont divisées en 3 cycles et sanctionnées par 3 principaux diplômes :

- le Baccalauréat : diplôme de premier cycle, qui correspond généralement à trois ou quatre années d'études ;
- la Maîtrise : diplôme de deuxième cycle (généralement deux années d'études) ;
- le Doctorat : diplôme de troisième cycle (au moins trois années d'études)

► L'étudiant doit se conformer au système de crédits québécois, qui diffère du système de crédits européens ECTS. Au Québec, un semestre correspond au minimum à 12 crédits et au maximum à 15 crédits. Douze crédits représentent en général 4 cours, quinze crédits représentent en général 5 cours. Les étudiants candidats devront donc choisir au minimum 4 cours par semestre dans l'université d'accueil, et au maximum 5 cours par semestre, le 5^{ème} cours pouvant être un cours d'ouverture. Les 12 (ou 15) crédits québécois obtenus par semestre au Québec seront bien entendu validés comme 30 crédits ECTS à l'Université de Lorraine.

Procédure de candidature

L'Université de Lorraine reçoit l'appel à candidatures BCI chaque année à la fin du mois de novembre ou début du mois de décembre. Cet appel à candidatures concerne des séjours d'études qui auront lieu l'année académique suivante. Les candidatures complètes doivent être remises par les composantes à la Direction des Relations Internationales et Européennes de l'Université de Lorraine au plus tard le 15 février de l'année académique précédant l'année de la mobilité envisagée au Québec.

La candidature consiste :

- en une candidature en ligne ;
- en un dossier papier, comprenant au minimum les pièces suivantes (des pièces complémentaires peuvent être demandées au cas par cas par certaines universités partenaires) :
 - la copie d'une pièce d'identité
 - les résultats universitaires depuis la première année universitaire
 - une lettre de motivation
 - une lettre de recommandation de l'enseignant français chargé du suivi pédagogique du candidat
 - la liste des cours que l'étudiant souhaite suivre dans l'université d'accueil, dûment validée et signée par l'enseignant français chargé du suivi pédagogique du candidat *(il peut s'agir soit du responsable du département, soit du responsable du diplôme, soit du coordinateur habituel des programmes d'échanges dans le département. Ce qui compte finalement, c'est que cette personne ait bien autorité dans le département pour autoriser l'étudiant à effectuer une mobilité à l'étranger qui sera validée dans le cursus français)*

Si la candidature est retenue, l'étudiant devra procéder aux démarches nécessaires pour l'obtention d'un visa lui permettant d'entrer sur le sol québécois, ainsi qu'à celles destinées à assurer sa couverture-maladie sur place (formulaire SE 401-Q-106 à se procurer et à faire signer par l'Université de Lorraine avant le départ de préférence).

Sites utiles

► Le site officiel du programme d'échanges BCI est :

<http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/>

Entièrement remis à jour en 2019, vous y trouverez des informations générales sur le programme et la liste des établissements partenaires avec accès à leur site Internet et leurs programmes d'études.

Dans la rubrique « FAQ » se trouvent des informations pratiques pour constituer son dossier de candidature ainsi que le détail des formalités indispensables pour entrer sur le sol québécois et autres renseignements concernant la santé, le travail, la vie au Québec, etc.

► Le site d'EduCanada est :

<http://www.educanada.ca/>

Les étudiants pourront y faire des recherches sur les programmes d'études, obtenir des estimations de coûts et s'informer sur les exigences relatives au permis d'étude.

Contact à la Direction des Relations Internationales et Européennes (sous-direction Mobilité Internationale)

Elisabeth BILLY (elisabeth.billy@univ-lorraine.fr)